SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

Calais le 26 mai 2008

Déclaration liminaire

Le SNOP FO dénonce la façon dont s'est déroulée la période préparatoire aux mutations 2008.
Le SNOP FO s'interroge sur l'intérêt d'éditer une liste principale, puis une liste additive des postes ouverts aux mutations ainsi qu'un calendrier fixant les modalités, si certains services ne les respectent pas.
Un service en particulier se permet de supprimer des postes plus d'un mois après la parution de la liste additive et plusieurs jours après la clôture de réception des dossiers par les services d'accueil, alors qu'un grand nombre d'agents attend depuis des années la vacance de postes dans les ports, et notamment Bretons. Tout cela sous couvert de LOLF, mais sans respecter les règles édictées par l'administration centrale et sans motivation.
Le SNOP FO rappelle que les corps des officiers de port sont en gestion centralisée et nous exigeons que les suppressions de postes soient motivées et insiste sur le rôle de l'administration centrale dans cette gestion, et ce en concertation avec les organisations syndicales en CAP.
Localement, nous appelons les chefs de services maritimes à la concertation avec les commandants de port, notamment pour la rédaction des avis motivés concernant les candidatures. Les mutations ne doivent être en aucun cas un moyen de pression sur un port pour le faire rentrer dans le rang.
Le SNOP FO restera vigilant pour dénoncer cette façon de diriger les services maritimes. Il demande instamment à la DGPA et à la DTMRF de rappeler aux chefs de service les règles d'usage à la gestion du corps des officiers de port.

Nous demandons que cette note soit ajoutée au procès verbal de la CAP.

Les représentants Force Ouvrière de la CAP

Coordonnées du Secrétaire Général adjoint: Eric Destable
eric.destable@developpement-durable.gouv.fr
Courriel : snop_fo@hotmail.com